



Communiqué de presse

Paris, 30/01/2026

Réorganisation de Santé publique France : préserver l'intégrité scientifique et opérationnelle des missions de prévention et de promotion de la santé !

La décision, annoncée hier, de retirer à Santé publique France (SpF), Agence nationale de santé publique, plusieurs de ses missions pour les placer sous le contrôle direct du ministère de la Santé appelle notre expression publique, centrée sur les **enjeux scientifiques, techniques et opérationnels** de la santé publique.

Tout d'abord, nous déplorons la méthode mise en œuvre, qui mène à opérer des choix aussi structurants pour les politiques de santé sans communication des arguments qui viennent les fonder et en dehors de toute concertation avec les acteurs du monde de la santé publique.

Indépendamment des choix institutionnels, une question essentielle se pose : **quelle place la décision publique en santé souhaite-t-elle accorder à l'expertise scientifique, dont les sciences humaines et sociales, et aux démarches de promotion de la santé fondées sur les données probantes ?**

Santé publique France a construit, au fil des années, une compétence spécifique dans l'articulation entre production de connaissances, compréhension fine des déterminants sociaux et comportementaux de la santé, et conception d'actions de communication en marketing social intégrées aux stratégies de promotion de la santé.

Cette approche repose sur un principe fondamental : **la prévention en santé n'est pas fondée sur de la simple « communication » et elle n'est pas un simple outil de diffusion de messages. Elle est un levier d'action construit à partir des meilleures connaissances au service d'objectifs de santé clairement établis.**

La force de ces démarches tient précisément à leur ancrage scientifique :

- mobilisation de l'épidémiologie et, plus largement, de la santé publique ainsi que des sciences humaines et sociales (sociologie, psychologie, anthropologie, économie de la santé...) ;
- recours à des méthodes éprouvées d'analyse des comportements, de participation communautaire et d'évaluation ;
- capacité à résister aux logiques de simplification, d'injonction ou de communication purement descendante.



Le déplacement de ces missions vers un pilotage directement ministériel fait courir un **risque de confusion des registres** :

- entre expertise scientifique et décision,
- entre production de connaissances et arbitrage politique,
- entre communication en santé publique et communication institutionnelle.

Or, l'efficacité de la prévention et de la promotion de la santé repose précisément sur une **distance méthodologique** vis-à-vis des agendas politiques de court terme. Lorsque cette distance se réduit, le risque est réel de voir s'affaiblir :

- la qualité scientifique des choix opérés,
- la crédibilité des messages auprès des populations,
- la capacité à s'appuyer sur des données parfois dérangelantes, mais nécessaires à l'action.

Dans de nombreux contextes internationaux, l'affaiblissement du rôle des agences scientifiques indépendantes a conduit à **une reconfiguration des processus de décision en santé**, à une mise en concurrence des savoirs avec des convictions, et à une perte de confiance durable des citoyens dans la parole publique. La France ne peut ignorer ces enseignements.

C'est pourquoi il apparaît indispensable que le débat soit d'abord posé sur le **champ des missions** : leur contenu, leur cohérence, leur niveau d'exigence scientifique et leur contribution effective à la santé des populations. Avant toute justification institutionnelle ou gestionnaire, il convient de rappeler que **la santé publique est d'abord un champ de pratiques fondées sur une pluralité d'expertises parmi lesquelles les données scientifiques occupent une place centrale**, et non un simple instrument de pilotage politique.

Dans l'immédiat, il nous semble essentiel de réaffirmer un principe simple mais fondamental : **affaiblir l'autonomie scientifique des missions de santé publique, c'est fragiliser la qualité même de l'action publique en santé**.

Pour toutes ces raisons, nous demandons au gouvernement :

- la publication du rapport de la « Mission Flash » conduite par l'IGAS en 2025 sur Santé publique France ;
- la communication publique des arguments qui ont fondé la décision annoncée hier ;
- l'ouverture d'une concertation sur les choix institutionnels à opérer pour renforcer l'action en prévention et promotion de la santé, sur la base des enseignements de la littérature scientifique et de l'expérience, en France et à l'international.

Contact

Pr Anne Vuillemin, Présidente

Dr Sylvain Gautier, Vice-Président : 06 87 59 90 46

François Berdoug, Délégué général : 06 07 01 81 42